

Engagé.e.s au quotidien pour nos métiers de la recherche publique!

VOTEZ



SNCS

Syndicat national des chercheurs scientifiques
chercheur-euse-s
ingénieur-e-s
technicien-ne-s
administratif-ve-s



La Commission consultative paritaire (CCP) est la seule instance de la Fonction Publique spécifique aux agents non-titulaires. Elle est composée à parité de représentant.e.s désigné.e.s par les organisations syndicales et de membres nommés par l'administration.

Elle formule des avis et des propositions sur les personnels non titulaires. La décision finale revient à l'autorité administrative compétente, en l'occurrence le Président Directeur Général de l'Inserm.

Une CCP est obligatoirement réunie en cas de licenciement demandé au-delà de la période d'essai, en cas de sanction disciplinaire (autre que blâme et avertissement), ou de mutation autoritaire d'un agent. Elle peut être consultée pour des questions d'ordre individuel liées à la situation professionnelle. Les procédures autorisent l'accès aux dossiers, l'appel à des témoins et à un défenseur, et l'examen approfondi de chaque cas. En outre les CCP peuvent être saisies à la demande des représentants du personnel.

Les représentant.e.s du SNCS-FSU s'engagent à prendre contact avec les personnels convoqués devant une CCP afin de connaître leur situation, à les défendre et à les représenter.

Lors de cette convocation, ils s'engagent :

- à réunir et produire tous les éléments utiles pour obtenir la réponse la mieux adaptée au problème posé, dans le strict respect des droits des personnes impliquées;
- à prendre en compte les difficultés que peuvent connaître dans leur environnement personnel et professionnel les agents appelés à comparaître;
- à veiller à ce que toutes les garanties du statut de la Fonction publique auxquelles les personnels ont droit leur soient accordées;
- à poursuivre l'accompagnement des agents après le vote de la CCP et la décision finale du Président Directeur Général de l'Inserm.

QUI VOTE POUR LA CCP DE L'INSERM ?

Les agents non titulaires de droit public exerçant une fonction à l'INSERM engagés pour une durée minimum de six mois et justifiant d'une ancienneté minimale continue de deux mois à la date du scrutin.

Sont exclus du vote les contrats de droit privé, notamment les emplois aidés et les agents des groupements d'intérêt public (GIP).

POUR QUI VOTE-T-ON ?

Le vote se fait pour des organisations syndicales (élection sur sigle) qui désignent ensuite leurs représentant.e.s.

Ces représentant.e.s sont des agents non titulaires.

**ATTENTION : UN SEUL TOUR POUR TROIS ELECTIONS
VOTEZ DÈS RÉCEPTION DU MATÉRIEL DE VOTE
au CTEP de l'Inserm, au CT du ministère et à la CCP
Date limite de réception des votes : 6 décembre 2018**

Face à une situation catastrophique pour la recherche

Depuis plusieurs années, l'effort de recherche de la France a décroché par rapport à ses principaux partenaires. Avec 2,217% du produit intérieur brut (PIB) consacré à la R&D d'après l'OCDE (*Research and Development Statistics*, édition 2017), la France reste très en deçà de l'objectif de 3% défini en 2002 au sein de la stratégie européenne.

Avec un aveuglement désespérant, tous les gouvernements, depuis quinze ans, ont persisté dans le dogme de la recherche financée sur projets à court terme, inadapté et contre productif pour la communauté scientifique. Sous prétexte de développer l'innovation, leur politique place en partie la recherche publique en position de sous traitance d'une industrie privée incapable d'investir elle-même dans la R&D malgré la manne du crédit d'impôt « recherche ». Ce triste CIR soutenu au-delà de toute mesure coûte désormais, chaque année, plus de deux fois la subvention d'État du CNRS. Son avènement s'est accompagné d'une baisse du budget de la recherche publique, en € constants, de 7,5% entre 2009 et 2016. Elle se trouve désormais dans l'incapacité d'honorer correctement sa mission principale : le développement des connaissances, la recherche fondamentale tout comme une recherche appliquée de qualité. Loin d'augmenter le budget de la recherche publique, la politique d'appels à projets générée par le PIA (Programme d'investissements d'avenir) n'a fait que mettre en concurrence les sites, les laboratoires, les équipes et les individus, et a conduit à une détérioration dramatique des conditions de travail accompagnée d'une déperdition inédite en temps et énergie des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens.

Pour s'opposer résolument à la réduction des organismes de recherche à des agences de moyens sans politique scientifique et confinées à la gestion administrative de « ressources humaines », l'existence d'un syndicat fort comme le SNCS-FSU est plus précieuse que jamais. La voix de l'ensemble de la communauté scientifique peut et doit se faire entendre. **Pour cela la participation aux élections professionnelles est primordiale.**

Que voulons-nous ? Une recherche publique forte !

Il est aujourd'hui nécessaire de relever le potentiel français de recherche de 50%, tant en financements qu'en emplois. Les EPST sont capables de relever ce défi de formation et d'organisation, en accroissant leur potentiel humain. Nous voulons une recherche publique toujours plus démocratique, dont le fonctionnement permette à l'ensemble de la communauté scientifique de se réappropriier l'exercice de son métier pour conduire les travaux de recherche dont notre pays a et aura besoin, pour l'avenir social, économique, culturel et environnemental de l'humanité. Ces objectifs sont indissociables :

- du respect des libertés de recherche et des libertés académiques, d'un soutien de base des laboratoires suffisant et de l'évaluation par des pairs en majorité élus ;
- du développement des connaissances au bénéfice de l'ensemble de la société, lequel doit être assuré par un service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) disposant d'un statut de titulaire pour les personnels des organismes de recherche et des universités ;
- du soutien prioritaire à une recherche publique qui ne soit pilotée par aucun pouvoir politique, industriel ou financier, pour que les relations recherche privée-recherche publique fonctionnent sur une base saine.

Le cadre que nous voulons : une autre politique de la recherche publique

- **une loi de programmation de l'ESR**, avec un budget en augmentation de 3 milliards d'€ par an pendant dix ans, pour atteindre 1% du PIB pour la recherche publique, 2% du PIB pour le service public de l'enseignement supérieur et 3% pour la dépense totale en matière de R&D ;
- **un plan pluriannuel de l'emploi scientifique** comportant un plan de création de 6000 emplois statutaires par an pendant 10 ans. La possibilité de recruter les jeunes scientifiques au plus près de la thèse doit être maintenue ;
- **une revalorisation importante des salaires et une amélioration des carrières des chercheurs, des ingénieurs et des techniciens**, en particulier celles des femmes, pour garantir l'attractivité des métiers de la recherche dans notre pays et sur la scène internationale ;
- **un financement de base des laboratoires** suffisant pour assurer l'indépendance de la recherche et le développement du front continu des connaissances ;
- **la fin de la gestion managériale, du clientélisme et de l'opacité financière** créés par les structures de type IdEx, Isite, Labex, IHU, IRT, et autres Ex. La fin du PIA et du secrétariat général à l'investissement.

POUR AGIR ENSEMBLE VOTEZ ET FAITES VOTER POUR LE SNCS-FSU